



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026-09-15-3

Nombre de conseillers :

En exercice: 11
Présents: 07
Votants: 10

Date de convocation : 11/08/2026

Date d'affichage : 11/08/2026

L'An Deux mille vingt-six et le quinze septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Abit dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel CAZET, Maire.

PRESENTS : COURATTE Andrée, PONTOIS Hélène, PONTOIS Brigitte, CAZET Joëlle, TUQUET Eric, AYSE Patrick, CAZET Michel

ABSENTS ayant donné pouvoir : LEGRAND Stéphane a donné pouvoir à Brigitte PONTOIS, Alicia CARVALHO a donné pouvoir à Eric TUQUET et Annie DELCEY a donné pouvoir à Patrick AYSE

ABSENT EXCUSE : LEGRAND Jordan

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hélène PONTOIS

Objet: demande de subvention au titre des amendes de police TRAVAUX DE
CREATION DE TROTTOIRS DE LA DEPARTEMENTALE VERS RUE DE L'EGLISE ET
LA RUE DU LUZ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 2334-24 et suivants relatifs à la répartition du produit des amendes de police aux collectivités ;

VU la délibération fixant le montant prévisionnel et la programmation des travaux de voirie sur le territoire communal ;

CONSIDÉRANT la nécessité absolue de procéder en urgence à la création de trottoirs de la Départementale vers la rue de l'Eglise et de la départementale vers la rue du Luz pour assurer la sécurisation de ces voies ainsi que la sécurité des usagers et de pérenniser la desserte des habitations riveraines ;

CONSIDÉRANT l'estimation financière du projet de création de trottoirs établie à un montant global de 37 815.00 € HT, soit 45 378.00€ TTC ;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont éligibles à un financement du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police attribué aux communes pour la sécurité routière et la réfection de la voirie ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'una

Envoyé en préfecture le 16/09/2026

Reçu en préfecture le 16/09/2026

Publié le

ID : 064-216404699-20260915-3_15_09_2026-DE



DÉCIDE :

1. **D'APPROUVER** le projet de création de trottoirs partant de la Départementale vers la rue de l'Eglise et la rue du Luz
2. **D'ARRÊTER** le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :
 - **Montant total des travaux (HT) : 37 815.00 €**
 - **Subvention sollicitée au titre des amendes de police : 24 000.00 €**
 - **Autofinancement de la Commune : 13 815.00€**
3. **DE SOLLICITER** auprès des services compétents du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé possible au titre du produit des amendes de police pour l'année 2026.
4. **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget communal de l'exercice 2026.
5. **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces administratives, techniques et financières afférentes à ce dossier et à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Michel CAZET

